



Envoyé en préfecture le 22/11/2022
Reçu en préfecture le 22/11/2022
Affiché le
ID : 015-211502570-20221118-2022_29-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de VEZELS ROUSSY
20 ROUTE DES VALLEES
15130 VEZELS ROUSSY

Département
PREFECTURE DU CANTAL
Arrondissement
AURILLAC
Canton
VIC SUR CERE

Séance du 18 novembre 2022

Délibération : N° 2022-29

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mille vingt deux le Vendredi 18 Novembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 20 ROUTE DES VALLEES 15130 VEZELS ROUSSY sous la présidence de Monsieur Jean Luc TOURLAN, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 08 novembre 2022

Présent(s) :

Mrs TOURLAN Jean Luc, ROUMANIOL jacques, CAPREDON Jean-Baptiste, MAX Pablo, LAMOUREUX Alain, PEGORIER Jean-Luc Mmes PEPIN Monique, VIGNES Sylvie, PRADAL Stéphanie, BOLLAERT Maryse, LESCURE Céline

Absent(s) :

Secrétaire de séance : Mr CAPREDON Jean-Baptiste

Convention Territoriale Globale 2022-2026

DELIBERATION

"Le Contrat Enfance Jeunesse étant échu, la prochaine échéance concerne la signature de la Convention Territoriale Globale des 7 communes du territoire de couverture du Centre Social et Culturel d'Arpajon-sur-Cère.

Ladite convention vise à définir le projet de développement du territoire en direction des familles, ses modalités de mise en œuvre en cohérence avec le projet social du Centre Social et Culturel d'Arpajon-sur-Cère reconnu coordonnateur, et permet également le maintien des financements Caf aux équipements et structures dédiés.

Par cette délibération, la Commune de Vezels-Roussy s'engage dans le déploiement de la Convention Territoriale Globale signée avec la Caf du Cantal pour les années 2022-2026

- *par la mise en œuvre du projet social du territoire,*
- *par le soutien au Centre Social et Culturel d'Arpajon dans ses missions de coordonnateur de la CTG.*

DECISION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- *d'autoriser Mr le maire à signer tous les documents nécessaires s'y rapportant.*

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Emis et rendu exécutoire
le 21 novembre 2022
Reçu en Préfecture
le 21 novembre 2022
Publié ou notifié
le 21 novembre 2022

Envoyé en préfecture le 22/11/2022
Reçu en préfecture le 22/11/2022
Affiché le
ID : 015-211502570-20221118-2022_29-DE

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 18 novembre 2022

Le Maire

Jean Luc TOURLAN

